

## Décision n° 72 portant délégation de signature

### **La directrice générale de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),**

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, modifié par le décret n°2024-146 du 26 février 2024, notamment son article 11 ;  
Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANTS n° 240308-03 du 8 mars 2024 relative à la réorganisation de l'ANTS  
Vu la décision n° 67 du 25 mars 2024 portant nomination des membres du comité de direction

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Bruno JACQUET, secrétaire général, à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour :

- les actes, documents et procédures liés aux marchés publics, aux conventions et aux contrats dont le montant est inférieur à 144 000 € (HT),
- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
- les contrats de mise à disposition des intérimaires,
- la validation des engagements juridiques dont le seuil est inférieur à 500 000 € (HT),
- la validation des demandes de paiement,
- la certification des services faits relevant du périmètre du secrétariat général, du service de sureté et de sécurité des systèmes d'information et, jusqu'au 31 mai 2024, de la direction de l'identité, des services de confiance et de la production,
- la validation des taxes affectées et des titres de recettes,
- les actes relatifs aux actions en justice ,
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire.

#### **Article 2**

Copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

#### **Article 3**

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée sur le site intranet de l'ANTS.

Fait le 25 mars 2024.

**Anne-Gaëlle BAUDOUIN**